

**RÈGLEMENT NO 17-383**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 14-367**  
**PORTANT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Considérant qu'avis de motion, a été donné en date du 1 mai 2017;  
Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement #14-367 portant sur la tarification des services municipaux;

Il est proposé par : Diane Rancourt Et appuyé par : Hugues Arguin

QUE le règlement no. 17-383 soit adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

Tarifs en vigueur pour fourniture de services

• Location camion de voirie	80\$ h
• Location de niveleuse	175\$ h
• Location de la rétrocaveuse	110\$ h
• Location pelle Doosan DX180	150\$ h
• Location du tracteur/souffleur	150\$ h
• Location de camion avec équip. de neige	200\$ h
• Location de compacteur	50\$ jour (25\$ demi)
• Terre à fossé :	10\$ voyage
• Main-d'œuvre (1 homme) voirie & urbanisme	35\$ heure
• Scie à élaguer	15\$ h

---

• Eau de l'aqueduc	.02 gallon imp
• Compteur d'eau usagé : cinquante dollars	50\$ unité

---

• Photocopies	.35/.50 coul
• Sans but lucratif	.10/.25 coul
• Télécopies, matrices, etc.	2\$ fixe
• Confirmation de taxes	5\$ fixe

Location de salle \* prix comprend ménage–tables/chaises doivent être rangées par client.

**Salle municipale**

Journée ou soirée	80\$ fixe
Réunion d'affaires ou formation associations	50\$ fixe
Formation (pédagogique ou loisirs)	10\$ l'heure
Organismes locaux sans but lucratif	gratuit

**Aréna \***

Journée ou soirée	200\$ fixe
Réunion d'affaires ou formation associations	150\$ fixe
Formation (pédagogique ou loisirs)	20\$ l'heure
Salle du bas	80\$ fixe
Organismes locaux sans but lucratif	gratuit
Terrain (en surplus dépôt de 200\$ demandé, remboursable après)	100\$ fixe

Tout règlement ou disposition d'un règlement aux mêmes fins est abrogé et remplacé par les dispositions du présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

---

maire

---

dir.gén./sec-trés.

Avis de motion : 01 mai 2017  
Adoption règl. : 05 juin 2017

Avis public : 20 juin 2017  
Entrée en vigueur : 20 juin 2017